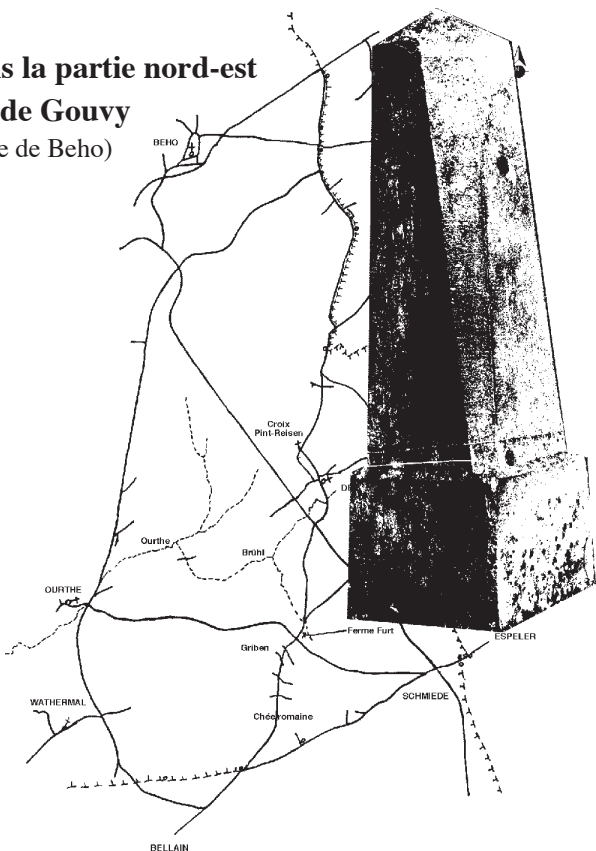


Sortir des sentiers battus... tout en suivant les bornes□:
un pari pour le moins original

En suivant les bornes...

Jean De Bruyne, 1992

**Promenade dans la partie nord-est
de la commune de Gouvy**
(Ancienne commune de Beho)



Média Club Gouvy a.s.b.l. - 1994



Edité par le Média Club Gouvy, a.s.b.l. ©
rue du Bechaît, 3 - B. 6670 Gouvy (080) 51.79.20
Gouvy, décembre 1994.

En suivant les bornes...

Promenade didactique dans la partie nord-est de la commune de Gouvy (Ancienne commune de Beho)

Sortir des sentiers battus... tout en suivant les bornes□:
un pari pour le moins original

Le texte de cette brochure est le résultat du travail accompli par

Anne De Bruyne (Bruxelles)

Nicole Delplace (Namur)

Cedric Lenain (Braine-L'Alleud)

Joseph Toubon (Gouvy)

Jean De Bruyne (Namur)



Borne 79

Ce groupe s'est formé à l'occasion du concours inter-environnement lancé en 1992 par la commune de Gouvy.

Monsieur De Bruyne et ses amis ont accepté de confier l'édition de leur travail au Média Club Gouvy. Au nom de notre a.s.b.l., je les en remercie.

Claude Lerusse
Média Club Gouvy
a.s.b.l.
rue du Bechart, 3
6670 Gouvy
Juin 1994.

En guise d'introduction

Il n'est plus pensable de trouver la nature «à l'état pur» dans nos régions. Partout on rencontre trace de l'activité des hommes mais ce sont les endroits où leur action n'a pas trop rompu l'harmonie naturelle qui nous attirent. A cet égard, l'Ardenne n'est pas encore trop mal lotie.

Nous aimons rencontrer au cours de nos promenades ce que nous appelons le «petit patrimoine» de la région□: croix, potales, vieux chemins abandonnés on ne sait trop pourquoi, anciens vestiges d'occupation, étangs, marais, limites de toutes sortes telles que fossés, levées de terre et bornes.

Mais ce sont les bornes qui ont retenu spécialement notre attention et à cet égard Gouvy, commune frontalière, en recèle pas mal.

Au fur et à mesure que nos découvertes sur le terrain progressaient, des questions de plus en plus nombreuses nous venaient à l'esprit□: pourquoi ces frontières, pourquoi des limites de forme souvent bizarre, pourquoi ces bornes parfois si proches l'une de l'autre, sans raison semble-t-il, et parfois si éloignées, à qui appartient le terrain sur lequel une borne est implantée, ... Curieusement, beaucoup de nos interrogations n'ont pas encore trouvé de réponse à l'heure actuelle et cela entretient notre ardeur.

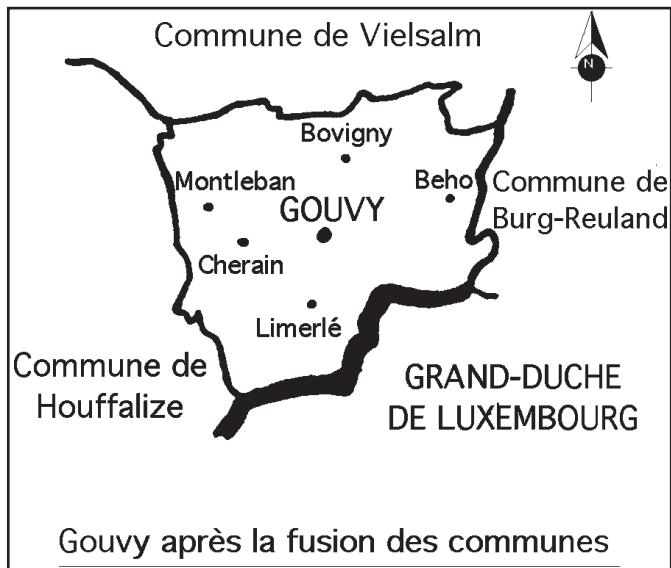
Au cours de nos randonnées nous croisons des cultivateurs, d'autres promeneurs, des bûcherons, des groupes de jeunes en exploration, ... Très souvent un contact s'établit et la conversation s'engage. Chaque membre de notre groupe s'est toujours trouvé enrichi par tout ce que «l'autre» lui apporte lors de ces échanges. Quelle richesse de croiser sur sa route un botaniste qui vous fait remarquer des plantes que, sans lui, on n'aurait jamais observées ou un forestier qui vous montre des traces d'animaux, qui vous parle de l'exploitation de la forêt et de ses problèmes.

De notre côté, nous parlons parfois de nos recherches. Nos interlocuteurs, d'abord étonnés de voir qu'on peut s'intéresser à des bornes-frontière, nous écoutent ensuite avec attention. Leurs questions, leurs suggestions, leurs remarques montrent à suffisance leur intérêt. Nous avons la conviction d'avoir parfois contribué à leur faire voir notre «petit patrimoine» avec d'autres yeux.

Nous espérons que le texte présenté ci-après pourra remplir le même rôle.

Présentation de la commune de Gouvy

En réalité Gouvy est encore bien plus ancien. Il se serait agi à l'origine d'un domaine enclavé entre les grands



domaines de Cherain, Glain et Bellain-Limerlé. Cette situation particulière valut à Gouvy de dépendre, durant tout l'ancien régime de diverses juridictions tant sur le plan administratif que judiciaire et religieux. Sous le régime français, Gouvy sera momentanément une mairie (ce nom désigne la maison où

La première fois que j'ai entendu parler de Gouvy ¹, c'était dans les années 1950, lorsque je débarquai du train Liège-Luxembourg pour passer des vacances dans la région. Pour moi, Gouvy était une petite bourgade qui s'était développée autour de la gare-frontière. J'ai gardé cette opinion pendant des années jusqu'au jour où j'ai eu sous les yeux une reproduction de la carte des Pays-Bas autrichiens dressée par Ferraris (carte qui date des années 1771-1778). Je découvris avec stupéfaction qu'il existait déjà un village nommé Gouvy (situé à environ 2 km de la gare). Comme la première ligne de chemin de fer établie en Belgique date de 1835, quelque chose clochait dans mes conceptions.

se trouvent les bureaux du maire mais également une administration municipale). En 1823 le village de Gouvy sera englobé dans la commune de Limerlé et y restera jusqu'à la fusion des communes de 1976.

Cette fusion englobera la plus grande partie de la commune de Beho, ainsi que les communes de Bovigny, Cherain, Limerlé et Montleban. On vous le donne en mille : comment se nommera la nouvelle commune fusionnée ? Bien évidemment, Gouvy ! Comment ce nom a-t-il été retenu, je n'en sais rien. Probablement, d'une part, parce qu'il ne risquait pas de froisser la susceptibilité des habitants des communes fusionnées, d'autre part

parce que, si on regarde une carte, Gouvy se trouve à peu près au centre de la nouvelle entité (c'était aussi le village le plus peuplé).

Gouvy aujourd'hui, ce sont 22 villages dont la plupart ont encore gardé un caractère semi-rural. Seule la partie Gouvy-gare, Gouvy-centre a subi un semblant d'urbanisation. La route qui les relie est actuellement bordée de propriétés sans que jamais cela ne donne l'impression d'une rue.

La commune de Gouvy a une superficie de 16.511 ha et comptait au 1^e janvier 1991, 4337 habitants (dont environ 700 sur l'ancienne commune de Beho, répartis entre Beho, Deiffelt, Ourthe et Wathermal).

La maison communale se trouve à Bovigny; les quatre écoles communales qui ont survécu aux rationalisations se trouvent à Beho, Bovigny, Cherain et Ourthe. ²

Le Gouvy actuel ne semble pas atteint du virus de la centralisation que l'on constate dans tant de communes fusionnées. Il me paraît que la gestion communale est empreinte de bon sens: souci d'équilibre financier, accroissement du patrimoine communal -notamment forestier-, plans triennaux pour assurer à l'entière de la commune un approvisionnement suffisant en eau, non seulement pour les besoins de la population mais aussi pour pouvoir fournir à des investisseurs potentiels une infrastructure convenable, tentatives timides mais s'amplifiant pour

intégrer la gestion de l'environnement dans la politique communale.

Gouvy n'est pas une commune qui se replie sur elle-même. L'ouverture vers l'extérieur existe et le jumelage en 1990 entre Mansura (Louisiane) et Gouvy en est une preuve.

Puisse Gouvy conserver à l'avenir dans tous les domaines le sens des relations humaines ³. Tout en se tournant vers la modernité (il le faut bien pour survivre !) puisse la commune se souvenir qu'il y a 22 villages qui doivent pouvoir conserver leur caractère tout en faisant partie d'un tout.

Septembre 1992

Quelques points d'histoire sur l'ancienne commune de Beho

Le Beho d'avant la fusion des communes de 1976 était depuis 1823, formé des villages de Beho, Commanster, Deiffelt, Ourthe et Wathermal. ⁴

Étymologiquement le nom de Beho -Bochholz en allemand- serait une romanisation de l'allemand «Buch-holz» signifiant «bois de hêtres». ⁵

Sous l'ancien régime, Beho dépendait de la cour de Thommen (quelques maisons du comté de Salm), Commanster du comté de Salm, Deiffelt de la seigneurie d'Ouren, Ourthe et Wathermal de la prévôté de Bastogne. Seul dénominateur commun : ces cinq villages faisaient tous partie du duché de Luxembourg (comme le reste du Gouvy actuel d'ailleurs). ⁶

Après la révolution française de 1789, le territoire fut envahi et finalement annexé à la France par un décret de 1793, effectif en octobre 1795, ce qui était en accord avec la doctrine des frontières naturelles pour la France : Rhin, Alpes, Méditerranée, Pyrénées, Atlantique.

Le régime français, désirant briser les structures de l'ancien régime, modifia complètement les divisions administratives anciennes et créa 9 nouveaux départements (les départe-

ments réunis). C'est ainsi que l'ancien duché de Luxembourg fut partagé entre divers départements : le département des Forêts (3/5 de la superficie), celui de Sambre et Meuse à l'Ouest et celui de l'Ourthe au Nord, les villages cités plus haut faisant partie de ce dernier. Mais Beho et Commanster ressortissaient du canton de Vielsalm alors que Deiffelt, Ourthe et Wathermal appartenaient à celui de Saint-Vith. ⁷

Révolution, annexion, Empire, Napoléon et ses conquêtes, ... Le reste de l'Europe unie contre l'Empereur le défait, l'oblige à abdiquer et l'expédie sur l'île d'Elbe. Il s'agit maintenant de réorganiser l'Europe avec le souci de se préserver contre toute nouvelle tentative d'expansion française. Le congrès de Vienne (l'acte final a été signé le 9 juin 1815 donc un peu avant la bataille de Waterloo du 18 juin) marque la fin d'une série de tractations entre les Alliés (Angleterre, Autriche, Prusse, Russie) qui débutèrent déjà en 1805 et où l'intérêt des princes passait bien avant celui des aspirations des populations.

Le principe adopté finalement fut de créer le royaume des Pays-Bas et de donner au roi Guillaume I^{er} de Hollande un territoire qui lui appartiendrait en propre (en compensation de terres perdues en Allemagne). Il s'agissait du département des Forêts (amputé de sa partie Est donnée à la Prusse), qui serait érigé au rang de Grand-Duché et qui ferait partie de la confédération germanique (ceci permettant de main-

tenir une garnison prussienne dans la forteresse de Luxembourg).

Et notre Beho dans tout cela? Tout d'abord, il subit, comme toute la Belgique d'ailleurs, l'occupation des armées alliées au cours des années 1814 et 1815 avec tous les inconvénients (réquisitions, pillages, ...) et la mise en place d'une structure administrative assez éphémère. Il y eut ensuite un moment de flottement car la Prusse aurait bien voulu prendre comme limite frontalière la rive droite de la Meuse, ce qui n'arrangeait pas le roi des Pays-Bas dont le Grand-Duché aurait été coupé du reste de son royaume.

C'est au traité d'Aix-la-Chapelle du 26 juin 1816 que les limites territoriales furent définitivement établies⁸. Donnons pour ce qui nous intéresse ici quelques indications:

- «la ligne de démarcation commencera à la Moselle au point où sur la rive droite, cette rivière quitte les limites de la France». Elle descendra la Moselle, remontera la Sûre, puis l'Our, «jusqu'au point où ce ruisseau atteint les limites du ci-devant canton de Saint-Vith» (à Ouren).
- la ligne de démarcation suit ensuite les limites du canton de Saint-Vith vers l'Ouest jusqu'au moment où elle rencontre «la grande route qui conduit par Weiswampach à Stavelot et Spa» (aux environs de Wemperhardt). «Suivra cette même route vers le Nord jusqu'au point où elle quitte définitivement le canton de

Saint-Vith, pour entrer dans celui de Stavelot».⁹

- la route et toute la région à l'Ouest de celle-ci appartiendra au royaume des Pays-Bas «ainsi que les maisons et chaumières actuellement existantes et situées sur les bords du côté de la Prusse avec un rayon de 20 mètres autour de ces maisons»¹⁰.

Les villages de Deiffelt, Ourthe et Wathermal eurent l'honneur d'être cités dans l'article 7 du traité: «les communes de Deiffelt, Ourthe et Watermahl, faisant partie du canton de Saint-Vith, sont cédées à S.M. le Roi des Pays-Bas, y compris les parties de ces communes qui s'étendent au-delà de la route du côté de la Prusse...» .

Deiffelt, Ourthe et Wathermal font donc partie du Grand-Duché de Luxembourg tandis que Beho et Commanster appartiennent au royaume des Pays-Bas. Comme il n'était pas de bon ton de conserver les noms des divisions territoriales créées sous le régime français, on supprima les départements et on revint aux provinces. C'est ainsi que Beho et Commanster se trouvèrent en province de Liège.

Pas pour longtemps cependant car, pour des raisons que nous ignorons, le gouvernement des Pays-Bas estima que le Grand-Duché du roi Guillaume 1^e était décidément trop petit et deux lois de 1818 lui permirent de recevoir une partie du territoire hollandais. C'est ainsi qu'un arrêté du 13 août 1818 rattacha le canton de Vielsalm au Grand-Duché de Luxem-

bourg ¹¹. Enfin la commune de Beho, comportant les 5 villages déjà cités, fut créée en 1823.

Qui dit états, dit également frontières et signes pour les visualiser sur le terrain. Le procès-verbal de délimitation du 23 septembre 1818 ¹² marque la fin des travaux de bornage et fixa la position des poteaux (ces poteaux furent plus tard remplacés par des bornes) qui allaient jalonner la frontière du Sud vers le Nord. En ce qui concerne Beho, le premier poteau qui nous intéresse est le numéro 75 et le dernier le 94 ¹³.

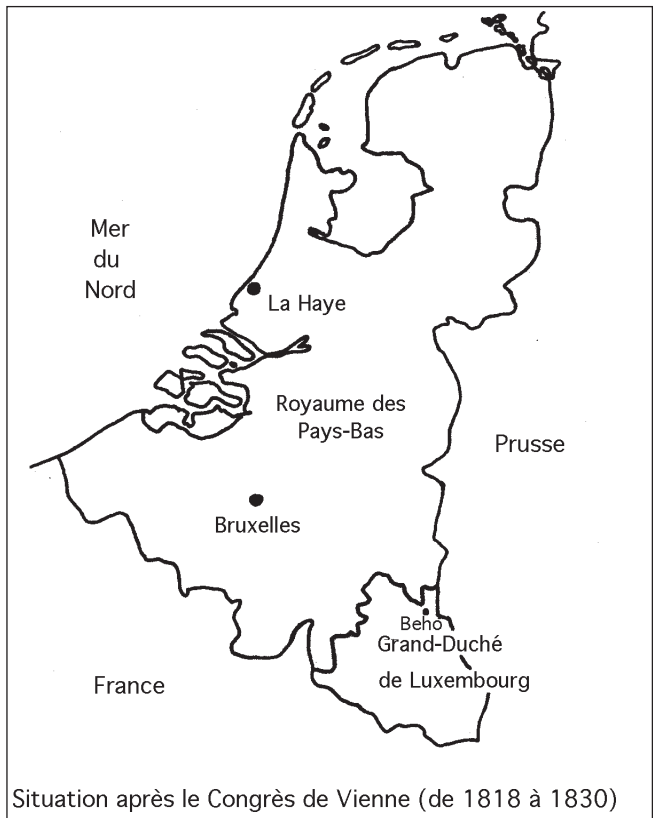
En 1830, les provinces du Sud du royaume des Pays-Bas se révoltent contre Guillaume 1^e et le 4 octobre 1830, le gouvernement provisoire proclame l'indépendance de la Belgique.

Sous l'effet de la révolution belge, le Grand-Duché de Luxembourg suit le mouvement et se révolte également, à l'exception de la ville de Luxembourg par suite de la présence de la garnison prussienne.

Mais il ne suffisait pas de procla-

mer l'indépendance□: il fallait encore obtenir l'aval des grandes puissances présentes au congrès de Vienne auxquelles la France allait se joindre.

La conférence de Londres décida le 20 décembre 1830 de reconnaître l'indépendance de la Belgique. Le 26 juin 1831, le traité des dix-huit articles consacre le principe de négociations entre la Hollande et la Belgique pour la fixation des frontières, garantit la neutralité perpétuelle de la Belgique, réaffirme que le Grand-Duché ne fait pas partie de la Belgique et que son sort



doit être le sujet de négociations. La Belgique accepte immédiatement le traité. Elle espère, étant donné la formulation vague de nombreux points de celui-ci, en tirer un bénéfice territorial maximum. Devant cette attitude Guillaume 1^e refuse d'adhérer au traité et donne l'ordre à ses troupes d'envahir la Belgique (août 1831). La Belgique ne fut sauvée du désastre que grâce à l'aide des grandes puissances mais celles-ci décident par le traité des 24 articles du 14

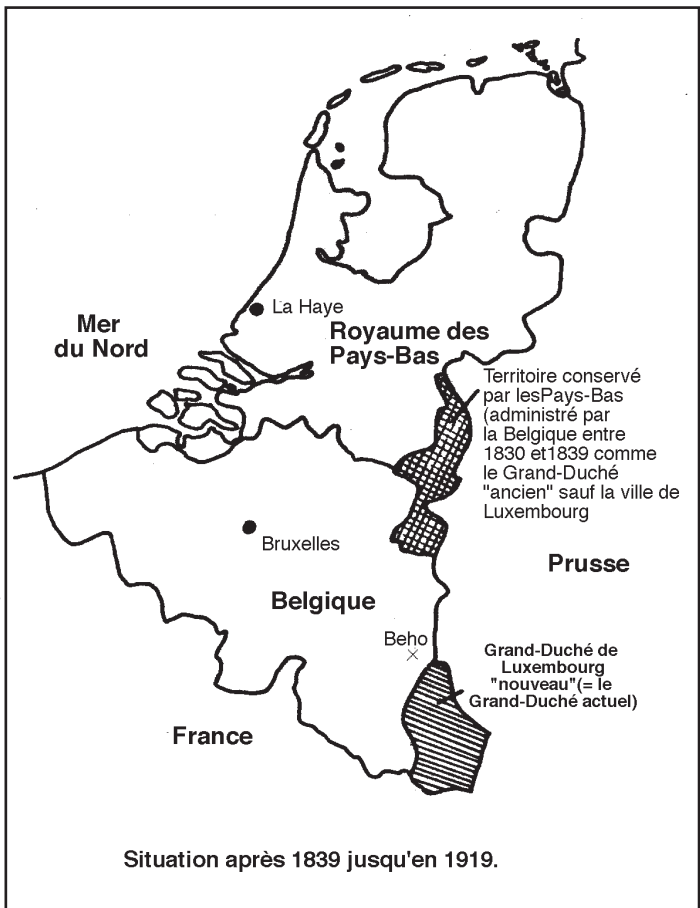
octobre 1831 de prendre des « mesures irrévocables ». Pratiquement le traité attribue à la Belgique les provinces méridionales du Royaume des Pays-Bas de 1815, moins une partie de la province de Limbourg et plus une partie du Grand-Duché de Luxembourg.

La Belgique, pratiquement forcée, accepte le traité qu'elle signe le 15 novembre 1831 mais

Guillaume 1^e le refusera jusqu'en 1838.

Ce refus crée une situation paradoxale dans le Grand-Duché de Luxembourg où quasi tout le territoire, à l'exception de la ville de Luxembourg, sera administré pendant toute cette période par la Belgique.

Le 19 avril 1839, après bien des débats passionnés en Belgique où l'on accepte difficilement de modifier une situation de fait, divers traités sont si-



gnés entre les grandes puissances, la Belgique et les Pays-Bas.

Les frontières des Pays-Bas, de la Belgique et du «nouveau Grand-Duché» vont donc être fixées conformément aux dispositions du traité des 24 articles. Ce dernier avait adopté comme principe, pour la frontière entre la Belgique (province de Luxembourg) et le «nouveau Grand-Duché» que celle-ci suivrait la limite entre les parlers romans (wallon) à l'Ouest et l'idiome germanique (parler luxembourgeois) à l'Est. Ce critère linguistique ne fut pas appliqué à la région de Beho où la population était en majorité d'expression germanophone, par suite de manque d'informations de la situation sur le terrain, semble-t-il. En conséquence, Beho, qui normalement aurait dû faire partie du Grand-Duché de Luxembourg, revint à la Belgique. □⁴

Les commissions de délimitation de la frontière se mirent au travail et c'est le 7 août 1843 que le protocole final fut signé. La frontière est décrite en détail et est matérialisée sur le terrain par des bornes en fonte séparées par des bornes en pierre. Elle commence à la frontière française et se termine sur le territoire de Deiffelt à la borne en fonte 286, située à quelques mètres de la borne 75 citée plus avant. Ainsi depuis 1839 (ou 1843 si l'on préfère) jusqu'à la fin de la Première Guerre mondiale, il y avait là un point qui était une limite entre trois états □: la Belgique, le Grand-Duché de Luxem-

bourg et la Prusse. Ce point était d'ailleurs connu sous le nom de «Dreiländerblick» (point de vue sur trois pays).

Revenons un instant à nos poteaux de 75 à 94. Ces poteaux qui étaient en bois (peints en noir et blanc du côté de la Prusse et en orange et blanc du côté des Pays-Bas) furent remplacés par des bornes en pierre. La borne 75, en grès, d'une hauteur hors sol d'environ 1 m et de section «carrée à coins coupés» est une borne-frontière entre la Belgique et le Grand-Duché de Luxembourg. Les autres bornes en petit granit, de 1,70 m de hauteur hors sol et de section hexagonale ont été placées entre 1863-1865. Ces bornes portent sur une face latérale leur numéro et la lettre B (Belgique). La face opposée porte également le numéro et la lettre P (Prusse). La borne 79, vu sa forme toute particulière (borne en petit granit, de 1,75 m hors sol avec une base carrée de 50 cm de côté surmontée d'une colonne octogonale), est une borne unique en son genre et pose un problème pour lequel nous ne trouvons pas d'explication. Après la Première Guerre mondiale, le congrès de Versailles attribua à la Belgique les cercles d'Eupen et de Malmédy (les cantons de l'Est) qui furent rattachés à la province de Liège. Les bornes B-P ne sont donc à l'heure actuelle plus qu'un souvenir historique de l'ancienne frontière entre états. ¹⁵

Lors de la Seconde Guerre mondiale, la proclamation du Führer du 18

mai 1940, rattacha les cantons de l'Est au Grand Reich et annexa une dizaine de villages, dont Beho, Deiffelt, Ourthe et Wathermal. Seul Commanster échappa à l'annexion et constitua une commune autonome jusqu'à la libération. Fin janvier 1945 tout était rentré dans l'ordre et la commune de Beho reconstituée.

Lors de la fusion des communes de 1976, Beho fut, comme il l'a déjà été signalé, rattaché à la nouvelle commune de Gouvy à l'exception de Commanster qui fut rattaché à Vielsalm. Ceci peut se comprendre car Commanster était certainement plus «tourné» vers Vielsalm que vers les villages de la nouvelle commune.

Ce n'était pourtant pas le cas d'un écart connu sous le nom de «moulin de Beho» situé sur la route reliant Beho à Commanster. Au point de vue cadastral, les maisons à l'Ouest de la route étaient sur la section de Commanster, celles à l'Est sur la section de Beho. Ceci avait peu d'importance dans l'ancienne commune de Beho mais lors de la fusion, une partie rejoignit la commune de Vielsalm, l'autre la commune de Gouvy. Cette situation peu logique fut rectifiée en 1983 et l'ensemble fait actuellement partie de la commune de Gouvy.

Bibliographie générale

Liste des principaux ouvrages consultés:

- *Communes de Belgique* - Dictionnaire d'histoire et de géographie administrative, 4 volumes, 1981, édité par le Crédit Communal de Belgique, 1000 Bruxelles.
- *Monographies provinciales - La province hier et aujourd'hui*, 1976, édité par le Crédit Communal de Belgique, 1000 Bruxelles.

Monographies consultées: Provinces de Liège et de Luxembourg (les cartes citées dans la note 4 sont reprises dans ces monographies).

- *Traité de Limites entre leurs majestés le Roi des Pays-Bas et le Roi de Prusse, ainsi que l'arrangement provisoire*, Conclu et signé à Aix-la-Chapelle le 26 juin 1816, ratifié de part et d'autre le 15 juillet et 7 août suivant, Liège, sans date, Albert Haleng, Imprimeur.
- Édouard M. KAISER, *Quelque part entre Vienne et Londres... Le Grand-Duché de 1815 à 1867*, 1990, Éditions Saint-Paul s.a., Luxembourg.
- Gaston REMACLE, *Vielsalm et ses environs*, 2^e édition, 1968, édité par l'Administration communale de Vielsalm, Vielsalm.
- *La Gazette de la Révolution française*, 1988, Édition du Journal «Le Soir», Bruxelles.

Un encart accompagnant le livre nous a donné les renseignements repris à la note 7 pour la situation en 1795. Remarquons qu'il y a discordance entre le texte et la carte qui l'accompagne.

Pour divers traités et lois on peut consulter:

- *Bulletin officiel des Lois et Arrêtés royaux de Belgique* (de 1830 à 1846). On y trouvera les traités des 18 et 24 articles, le traité de paix du 19 avril 1839 et la convention de limites du 7 août 1843.
- Après 1846 le titre devient *Recueil des Lois et Arrêtés royaux du royaume de Belgique*.

Pour les chercheurs, une source à ne pas négliger:

- *Mémorial administratif* du département de l'Ourthe, des Forêts (régime français, 1795-1815), de Meuse et Ourthe (régime d'occupation des alliés, 1814-1815), du Grand-Duché de Luxembourg (1815-1839), de la province de Liège et de celle de Luxembourg.

Remarque

Nous avons volontairement centré notre attention dans ce petit historique sur l'aspect «frontières» de la commune de Beho, notre texte devant servir d'introduction aux promenades le long des dites frontières.

Nous n'avons pratiquement pas évoqué le Beho d'avant le régime français et laissons à d'autres, plus compétents que nous, le soin d'en écrire l'histoire.

La petite histoire mériterait également d'être fouillée et réserverait pas mal de découvertes intéressantes.

A preuve, un article publié en 1990¹⁶ sur les «Concessions de Beho», l'un des plus vastes domaines forestiers

de la région avec ses 313 ha, partie sur Bovigny, partie sur Beho. Parmi les différents propriétaires successifs on cite un prince roumain, le prince Karadja, la famille Warlant¹⁷,... La propriété comporte un château, deux fermes, une chapelle (construite par le prince)¹⁸, de splendides étangs (plus de 15 ha), ... Le domaine est actuellement la propriété d'un groupe d'exploitants forestiers autrichiens. Le groupe aimerait, semblerait-il, se débarrasser des étangs et des bâtiments¹⁹.

Ce domaine, réserve naturelle de fait, mérite un meilleur sort et on peut espérer une attention toute particulière de la part des pouvoirs publics²⁰.

Généralités sur les promenades

Les deux promenades didactiques qui vous sont proposées vous permettront de visualiser sur le terrain ce qui a été esquissé ci-avant.

Il est cependant apparu, qu'outre la découverte des frontières et de leurs bornes, le trajet des promenades passait par toute une série de sites que l'on ne pouvait pas négliger. Nous avons essayé, dans la mesure du possible, d'inclure des commentaires sur la région parcourue. Le lecteur constatera que ceux-ci sont de longueurs inégales, parfois détaillés, parfois succincts. Ceci est dû au fait que pour certains sujets la documentation est abondante; pour d'autres, par contre, elle est maigre, incomplète, peu fiable, voire inexistante.

Le syndicat d'initiative de Gouvy met en vente à un prix très modique une carte au 1/25 000^e de la région que vous allez parcourir. Nous vous conseillons vivement de l'utiliser pour rendre vos balades plus agréables. Cette carte présente en outre 14 itinéraires de promenades qui vous permettront de sillonner l'ensemble de la commune de Gouvy.

La première promenade (environ 8,5 km) partant de Beho¹, vous permettra de rencontrer des bornes B-P, de parcourir une portion de l'ancien chemin de Luxembourg à Stavelot et Liège, de comprendre pourquoi certai-

nes parties ont disparu, de vous rendre compte de l'existence de «semi-enclaves» (ces fameuses zones de 20 m autour des maisons). Elle vous mènera au moulin de Beho, vous fera découvrir les vestiges de l'ancienne voie de chemin de fer de Gouvy à Saint-Vith ainsi que ceux de la gare de Beho. Une splendide maison datant de la période autrichienne est également au menu.

La deuxième promenade (environ 16 km), partant de Maison-Neuve², vous permettra de voir tous les types de bornes (bornes B-P, bornes en fonte et en pierre de la frontière belgo-luxembourgeoise), empruntera le chemin des frontières (c'est ainsi qu'on nomme parfois l'ancienne route Luxembourg-Stavelot), une portion de l'ancienne voie romaine Reims-Cologne et vous fera parcourir les villages de Beho, Deiffelt, Wathermal et Ourthe.

Les promenades ont été prévues pour être faites soit à pied, soit à vélo (VTT de préférence). Les chemins à parcourir sont soit asphaltés, soit empierrés, soit en terre. Quelques passages sont un peu plus difficiles, voire boueux par temps de pluie, mais ils ne sont pas nombreux.

La deuxième promenade est relativement longue, et, si on la fait à pied, il vaut mieux prévoir une journée entière. Des possibilités de ravitaillement existent à Schmiede et à Ourthe (attention aux jours de fermeture).

Si vous préférez des promenades plus courtes vous pouvez alors utiliser les circuits 13 et 14 du Syndicat d'initiative de Gouvy ²³:

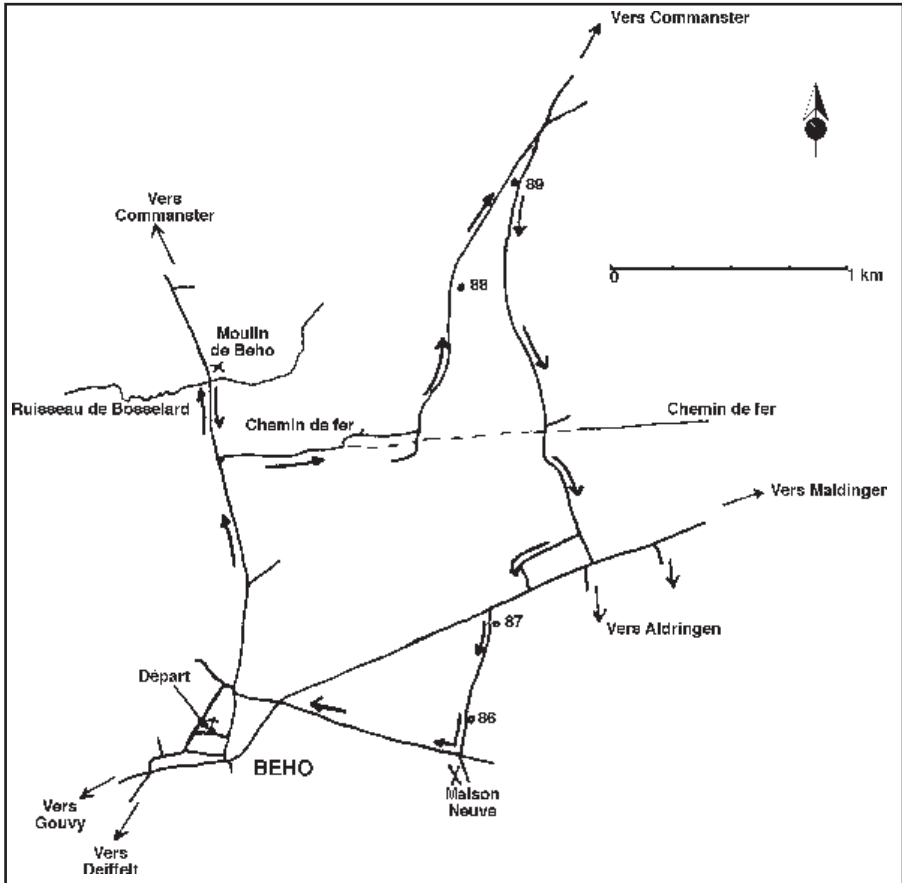
- La promenade 13 (environ 8 km²⁴) part d'Ourthe vers Schmiede (bornes 286 et 75), passe par les bornes en fonte 285 et 284, rejoint Wathermal et retourne à Ourthe.

- La promenade 14 (environ 10,5 km²⁵) part d'Ourthe, va à Maison-Neuve, passe devant les bornes B-P 84 et 82, rejoint Deiffelt et Griben, pour revenir à Ourthe.

Rappelons que ces promenades ont été proposées dans le cadre d'un concours axé sur l'environnement organisé par la commune de Gouvy. Ayez à coeur de ne pas abandonner de vieux papiers, des bouteilles, ... au cours de votre trajet. Il y a hélas déjà assez de détritrus qui souillent le paysage pour ne pas encore en ajouter.

Nous vous souhaitons bonne route.

Première promenade



Le village de Beho

Le village est déjà signalé dans les années 1130-1135.

Au XIXe siècle, plus de 70 % de la population parlait l'allemand (ou un patois germanique) et ce chiffre se maintint jusqu'aux environs de la Première Guerre mondiale. Après celle-ci, l'enseignement primaire se fit en

partie en français, en partie en allemand pour ne plus être que francophone après la Seconde Guerre mondiale. En 1947, le recensement n'indiquait plus que 12,72 % de la population qui se déclarait germanophone. Nous avons cependant l'impression que, si la presque totalité des habitants parlent français, le patois germanique est encore d'un usage courant dans de nombreuses familles.

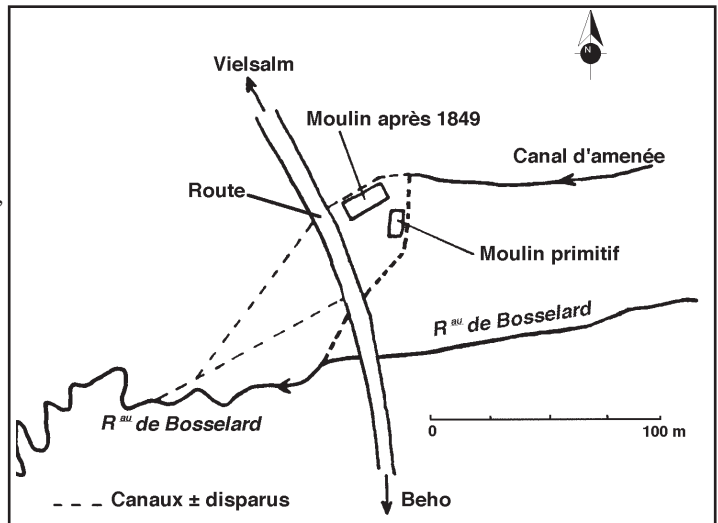
Différentes sources semblent indiquer que la chapelle primitive dédiée à Saint Pierre aurait été bâtie au début du XII^e siècle par un comte de Salm revenant de la première croisade et porteur de reliques sacrées. Une légende affirme que lorsque Herman de Salm, portant sur son cheval la châsse contenant les reliques, voulut traverser le Glain, la monture s'arrêta et qu'il ne fut pas possible de lui faire continuer sa route. Le comte aurait fait construire la chapelle dont la tour massive aurait été pourvue d'une galerie en bois de chêne permettant de présenter les reliques aux fidèles.

La tour est le seul vestige de la chapelle primitive. Elle est surmontée d'une flèche légèrement inclinée vers le Sud-Ouest dont le sommet est à 26 m au-dessus du sol²⁷. La nef a été reconstruite en 1712 et la galerie restaurée à la même époque.

Fortement endommagée lors de la bataille des Ardenes en 1945, comme tout le village d'ailleurs, l'église fut restaurée assez rapidement. Malheureusement en 1954 un incendie endommagea l'intérieur de l'église et notamment

une bonne partie du mobilier et des sculptures réalisées de 1713 à 1724 par J.G. Scholtus de Bastogne. Le maître-autel, les sculptures, la chaire de vérité furent restaurés avec grand soin et l'ensemble mis en valeur par une polychromie moderne due à L.M. Londot de Namur. Les avis divergent sur la réussite de la restauration effectuée mais le moins que l'on puisse dire est que l'église de Beho ne laisse personne indifférent²⁷. Une visite du cimetière entourant l'église peut également être instructive car on y rencontre quelques tombes anciennes.

Signalons que l'ensemble formé par le cimetière et la ruelle entourant l'église de Beho constitue un site classé. L'église est également un monument classé.



Le moulin de Beho

Situé à environ 1 km 500 de Beho sur la route allant à Commanster et Vielsalm, l'écart connu sous le nom de «moulin de Beho» ou «moulin Schmitz»²⁸ se trouve sur le ruisseau de Bosselard. A gauche de la route, des bâtiments relativement récents. A droite, le moulin à farine, désaffecté à l'heure actuelle. Nous n'avons pas trouvé d'indications sur son origine, mais le moulin et le canal d'arrivée d'eau sont déjà cités en 1843²⁹:

«... un petit moulin qui se trouve isolé entre les villages de Beho et de Commanster. Il ne peut être activé que pendant 8 mois de l'année, tant à défaut d'eau que d'ouvrage; il est alimenté par un faible ruisseau dont les eaux sont retenues dans un réservoir et conduites vers le moulin, au moyen d'un long canal; il renferme deux «tournans» (sic) et deux couples de meules. Le bâtiment ainsi que le mécanisme sont aussi en bon état».

Le canal débute à environ 400 m en amont. En cet endroit on trouve un étang qui faisait office de réservoir pour régulariser le débit de l'eau. Le moulin à farine ne se trouvait pas à l'emplacement actuel mais bien sur un autre bras de la dérivation (voir croquis ci-joint), le bâtiment actuel faisant office d'entrepôt.

En 1849, le moulin est détruit (incendie ou autre cause³⁰) et c'est le bâtiment actuel qui a été transformé en

moulin. Les berges du bief alimentant le moulin sont visibles à partir de la route (le bâtiment et ses alentours sont propriété privée).

Le moulin a probablement cessé ses activités après la Seconde Guerre mondiale (vers 1950³¹). Nous ne savons pas si l'équipement existe encore et dans quel état il se trouve. Le moulin de Beho offre certainement beaucoup de travail en perspective pour des chercheurs éventuels.

Durant la guerre 1940-45, le ruisseau de Bosselard faisait frontière entre la partie de Beho annexée au III^e Reich et Commanster qui resta belge.³⁰

Tout l'ensemble constitué par le moulin de Beho se trouve actuellement sur la commune de Gouvy, la limite communale entre cette dernière et la commune de Vielsalm se situant à l'orée des bois qu'on aperçoit au Nord.

L'ancienne gare de Beho et la ligne de chemin de fer de Saint-Vith à Gouvy³¹

Durant la Première Guerre mondiale les Allemands construisirent dans la région deux lignes ferrées à double-voie à usage militaire³¹: l'une reliant Born (près de Saint-Vith) à Vielsalm par Recht, l'autre de Saint-Vith à Gouvy par Beho. Ces lignes, devant assurer la liaison entre la Vennbahn et

la ligne Liège-Luxembourg, furent achevées en 1917. Elles furent construites en grande partie par des prisonniers de guerre russes que l'on fit travailler dans des conditions épouvantables.

La Vennbahn (ligne des fagnes) désigne dans son appellation la plus générale un ensemble de lignes ferroviaires dont la dorsale est constituée par une ligne reliant Aix-la-Chapelle à Trois-Vierges, mettant ainsi en communication les réseaux ferroviaires allemand et grand-ducal. De cette dorsale se détachent toute une série de lignes latérales, dont notamment la ligne Saint-Vith - Gouvy. La dorsale, dont les premiers tronçons furent mis en service en 1885, avait une importance économique considérable. Elle reliait le bassin houiller d'Aix-la-Chapelle aux bassins miniers luxembourgeois et lorrain. La Vennbahn assurait le transport de charbon et de minerai ainsi que celui des ouvriers vers les usines sidérurgiques. Elle fut à l'origine d'un essor important de l'agriculture dans les régions traversées car elle permettait l'acheminement du bétail vers les grandes villes telles que Cologne et celles du bassin de la Ruhr.

L'importance de la dorsale diminua considérablement après le traité de Versailles (1919) car les transports de minerai furent frappés de droits douaniers par la Belgique. D'autre part, une restructuration de la sidérurgie s'opéra, faisant disparaître les usines de la région d'Aix-la-Chapelle.

La crise économique des années 1930 eut également une influence néfaste sur le trafic, tant sur la ligne principale que sur les lignes latérales.

Revenons à notre ligne de Saint-Vith à Gouvy pour apporter quelques précisions. Cette ligne, essentiellement conçue pour un usage militaire (approvisionner le front de Verdun en hommes et matériel) fut édifiée pour un trafic lourd et rapide. Elle fut construite à 2 voies, sans aucun passage à niveau sur son trajet (une vingtaine de kilomètres), ce qui nécessita des déblais et des remblais importants ainsi que la construction de nombreux ouvrages d'art. Elle comprenait de nombreuses lignes droites et uniquement des courbes à grand rayon.

Aux environs de Gouvy, une «bifurcation en Y» permettait, soit de rejoindre directement Trois-Ponts et Liège, soit d'aller vers la gare de Gouvy, puis Luxembourg ou Bastogne. Aux environs de Saint-Vith, des ouvrages complexes permettaient la jonction avec la Vennbahn soit dans le sens Saint-Vith, Aix-la-Chapelle, soit vers Lommersweiler et de là vers le Grand-Duché (Trois-Vierges) ou vers l'Allemagne (Bleialf, puis Prüm et Gerolstein).

La ligne fut pourvue de 4 gares intermédiaires, Crombach, Weisten, Maldingen et Beho.

Durant les années 1917 et 1918, la ligne servit uniquement pour usage militaire.

Après l'armistice, la ligne devint belge et servit dès juillet 1920 au trafic des voyageurs (4 trains omnibus par jour dans chaque sens). Le trafic de marchandises était également important : on cite de 10 à 15 trains de coke par jour de l'Allemagne vers la France à titre de réparations de guerre.

Pour les raisons économiques citées ci-dessus, le trafic diminua fortement (un train de marchandises par jour pour une desserte purement locale) et la ligne fut mise à simple voie vers les années 1930.

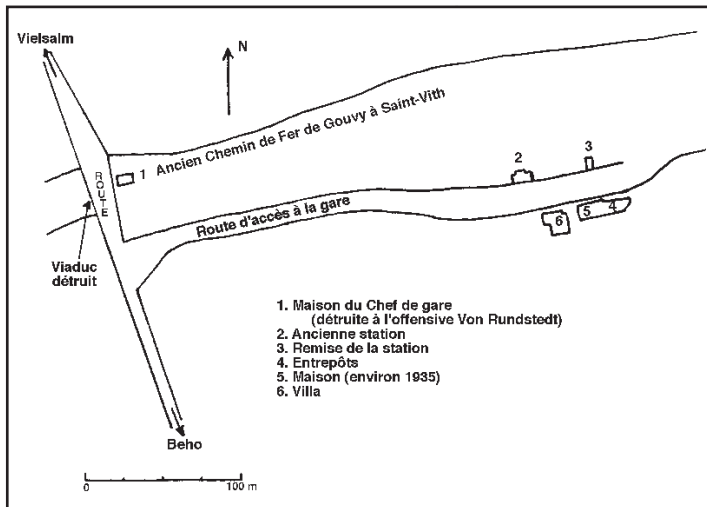
Entre 1940 et 1944 la ligne, comme la région de Beho, fut annexée au Reich, et la gare de Beho (renommé Boholz) devint une gare-frontière.

Fin 1944, début 1945 la ligne fut gravement endommagée : bombardements alliés, destruction par l'armée allemande en retraite, offensive de l'Ardenne. Elle fut cependant remise en état, d'abord par l'armée américaine, ensuite par les chemins de fer belges, à l'exception du raccordement à la Vennbahn vers Saint-Vith où la réparation fut jugée trop coûteuse vu le faible trafic. Les trains de marchandises Gouvy-Saint-Vith prenaient la bifurcation vers Lommersweiler et, une fois arrivés sur la Vennbahn, rejoignaient la gare de Saint-Vith en marche arrière ! Pour le trafic voyageurs, les trains faisaient le trajet Gouvy-Lommersweiler. On avait prévu un transbordement vers Saint-Vith à une halte créée pour les besoins de la cause

à Wiesenbach. Ceci ne facilitait pas le trafic voyageurs qui fut supprimé en 1952 par manque de rentabilité.

Le trafic marchandises dura un peu plus longtemps mais on prit prétexte du mauvais état d'un ouvrage d'art sur la bifurcation vers Lommersweiler pour l'arrêter en 1953. Un trafic local de marchandises se maintint encore jusqu'en 1963 entre Gouvy et Maldingen. Par après les voies furent démontées.

La gare de Beho comportait une station et une maison pour le chef de gare (voir croquis ci-après). La maison fut mise en location en 1934, ce qui semble bien indiquer qu'à ce moment Beho n'était plus qu'une simple halte. La station et la maison sont actuellement en ruines. Les bâtiments que l'on trouve actuellement près de l'ex-gare de Beho consistaient en 1923 en un magasin de charbon; en 1927 il est question d'un magasin de charbon et d'engrais (ces commerces étaient fort probablement approvisionnés par chemin de fer). La maison qui jouxte le magasin date des environs de 1935.

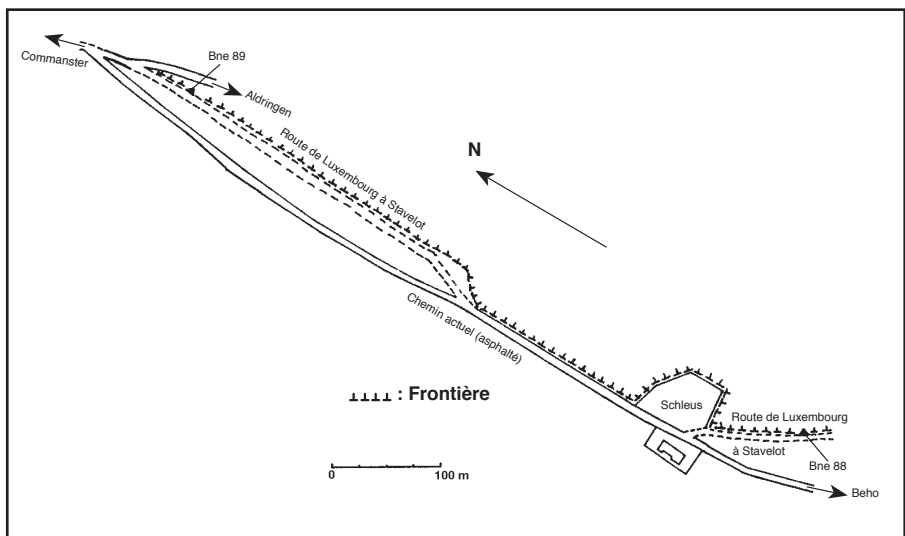


le bord Est du chemin de Luxembourg à Stavelot, chemin qui a disparu. La construction de la nouvelle route de Luxembourg à Stavelot via Vielsalm a fait disparaître de nombreux tronçons de l'ancienne route (qui

La borne 88 et ses environs

Cette borne B-P se trouve en bordure d'une prairie sur une petite levée de terre qui court tout le long de la pâture. Initialement cette levée constituait

n'était en réalité qu'un chemin de terre) qui s'est trouvée en maints endroits «incorporée» dans les parcelles voisines. Ce tronçon est cependant toujours indiqué sur les plans cadastraux actuels et noté comme chemin numéro 2 dans



l'atlas des chemins vicinaux (datant de 1845) de la commune de Beho.

Passé la borne 88 et en direction de la borne 89 on rencontre une série de 13 petites bornes rectangulaires marqués 89a, 89b, 89c, 89d, 89e, etc.

La borne 89a marque un léger coude dans l'ex-chemin. Les bornes 89b, c, d, e, f (cette dernière en bordure de la route asphaltée) font le tour d'une maison qui existait en cet endroit en 1818 et constitue une semi-enclave³². Cette maison indiquée Schleus dans l'atlas des chemins vicinaux et sur la carte de Vandermaelen datant de 1854 n'existait plus en 1925 (cf carte 56/6 de Thommen). Elle aurait en effet été détruite en 1887, suivant des indications retrouvées au cadastre.

La borne 88g (située le long du chemin asphalté actuel près du petit bois) marque le début d'une série de 7 petites bornes (88g, h, k, l, m, o, p) délimitant la frontière. Cette situation peut paraître anormale car, d'après le traité d'Aix-la-Chapelle du 26 juin 1818, c'est le chemin de Luxembourg à Stavelot qui doit constituer la limite. On devrait donc s'attendre à trouver ces bornes le long de la route asphaltée actuelle. Cependant si on lit le traité on y trouve, à l'article 6, la phrase suivante : « Cette route présentant sur quelques points, différens chemins, que les rouliers pratiquent en différentes saisons, il a été convenu qu'en cas de doute sur la véritable grande route, on

prendrait, lors de la plantation des poteaux, le chemin le plus voisin de la Prusse, sans cependant que sous ce prétexte on puisse réclamer une route quelconque à travers les terres cultivées, quand même elle auroit servi de passage dans des temps que la route ordinaire était impraticable ».

Il est vraisemblable qu'à l'endroit qui nous occupe la route n'avait pas un trajet bien fixé en 1818. La carte de Vandermaelen de 1854 indique un chemin le long de la frontière.

Les terrains situés à l'Ouest du chemin et jusqu'au ruisseau de Bosselard situés en contrebas constituaient un **patsart** appartenant à la section de Beho³³. Cette parcelle d'environ 42 ha fut divisée en 1869 en 6 parcelles³⁴, la section de Beho en conservant cependant la plus grande partie (plus de 37 ha). En 1875, nouvelle division qui conduit à 42 parcelles vendues à divers propriétaires³⁵.

Quand on examine la situation en 1925 (carte au 1/20 000^e de Thommen, 56/6) on constate que le chemin le long de la frontière n'existe plus mais qu'il est remplacé par l'actuel chemin asphalté. Trajet plus aisé, nécessité de desservir les diverses parcelles, nous n'en savons rien, mais le fait est que ce chemin est devenu le chemin principal et que l'autre est tombé en désuétude.

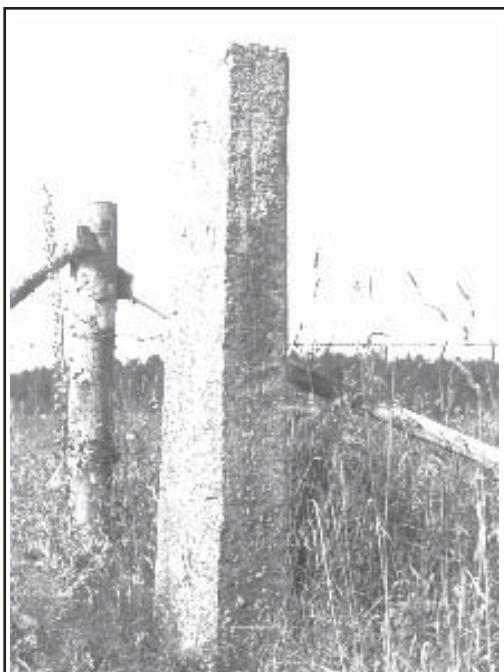
L'examen des cartes actuelles du cadastre (au 1^e janvier 1991) révèle tout de même des surprises : le chemin

disparu est toujours noté comme route de Stavelot à Luxembourg et le chemin asphalté constitue une servitude de passage. Le terrain entre les deux chemins est divisé en petites parcelles (nous en avons compté 7 entre les bornes 88g et 88o) appartenant à des propriétaires différents.

Dans la pratique, ces parcelles perdent le chemin actuel mais regagnent la superficie perdue sur le chemin disparu. En somme tout le monde y trouve son compte, les propriétaires qui ne perdent pas du terrain et le cadastre qui ne perd rien en revenu cadastral ! Et quelle chance pour les chercheurs qui sans cela ne comprendraient pas le tracé de la frontière ³⁶.


Pour terminer essayons de répondre à la question□: quand ces petites bornes intermédiaires ont-elle été placées□? Remarquons tout d'abord qu'il ne s'agit pas d'un luxe de placer à certains endroits entre les bornes B-P des bornes intermédiaires surtout quand des chemins disparaissent alors que d'autres surgissent du néant. Ces bornes intermédiaires ont été placées en 1909.

La borne 89 et ses environs



Borne 89

En poursuivant le chemin asphalté on arrive à une sorte de carrefour de plusieurs chemins. On y voit à droite quelques épicéas qui se trouvent actuellement englobés dans une prairie beaucoup plus vaste. Ce terrain planté d'épicéas constituait une petite parcelle dont le propriétaire a acheté en 1991 la prairie attenante. Il a déplacé la clôture pour englober les épicéas dans la prairie évitant ainsi de conserver un endroit qui servait trop souvent de dépotoir. Si on fixe bien son attention on remarquera dans la prairie une

petite borne rectangulaire qui est la 89b. La borne 89c se trouve un peu plus loin au niveau de la plaque marquant la limite de Commanster, commune de Vielsalm. En cherchant bien on peut retrouver la borne 89a dans le chemin de traverse .

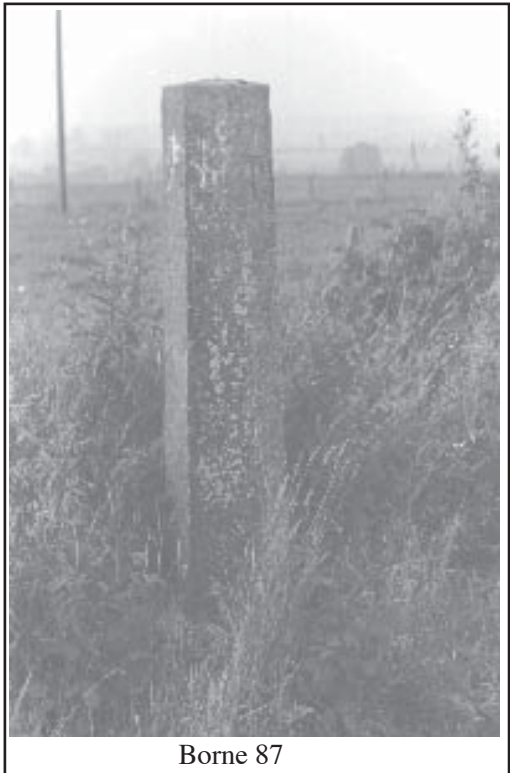
Il faut retourner quelque peu en arrière sur le chemin qui se dirige vers Aldringen pour arriver à la borne 89. Il est à noter que le chemin contre lequel se trouve la borne n'est en aucun cas la route de Stavelot à Luxembourg. Comme indiqué plus haut, la route n'est plus visible à cet endroit et se trouvait de «l'autre côté» de la borne. Le chemin d'Aldringen n'est pas indiqué sur les cartes de Tranchot-von Müffling (1803-1818).

Trajet de la borne 89 à la borne 87

Ce trajet va nous faire quitter la commune de Gouvy (Beho) et parcourir le territoire de la commune de Burg-Reuland (ancienne commune de Thommen). Ceci est nécessaire, puisque comme expliqué ci-dessus, le chemin de la frontière n'existe plus. Nous recouperons au cours du trajet l'ex-voie de chemin de fer Saint-Vith à Gouvy.

Environs des bornes 87 et 86

Le chemin passant devant la borne 87 est le chemin des frontières qui coupe la route à deux bandes allant de Beho à Maldingen. Le chemin se poursuit de l'autre côté de la route jusqu'à l'ancienne voie ferrée de Saint-Vith à Gouvy. Comme indiqué plus haut (Cf. borne 88) il ne se prolonge plus actuellement au-delà du chemin de fer. Après être passés devant la borne 87, nous poursuivons notre route vers Maison-Neuve et rencontrons, au passage, la borne 86.



Borne 87

Maison-Neuve

La carte de Ferraris (1771-1778) indiquait déjà en cet endroit deux maisons et notait comme légende «Baraque» et «Cabaret».

Tous les ouvrages que nous avons lus notent que «Maison-Neuve» est la traduction du nom allemand «Neuhaus». Nous supposons que les ouvrages allemands écrivent exactement la même chose mais à l'envers. Bref l'origine du nom reste mystérieuse.

Ce qui frappe à Maison-Neuve, c'est la belle demeure portant sur la façade une grande croix en bois. Cette maison est fort ancienne. La croix de bois porte la date de 1814 mais on trouve dans la maison une taque de cheminée portant la date de 1781. La ferme située à la gauche de la maison et en retrait en possède une avec la date de 1775. La croix avec ses ornements est de facture tyrolienne. Ceci ne doit pas étonner car sous la période autrichienne, nombreux sont les tyroliens qui sont venus s'installer dans la région, le gouvernement favorisant les échanges de population³⁸. La croix, qui représente comme scène les instruments de la passion du Christ a été restaurée en 1984 par un menuisier-ébéniste de Beho, René Leyens³⁹.

Sous le régime autrichien la maison était un relais de poste. La famille des propriétaires actuels, les frères Noll, a occupé l'endroit depuis 1880, d'abord comme fermier, ensuite

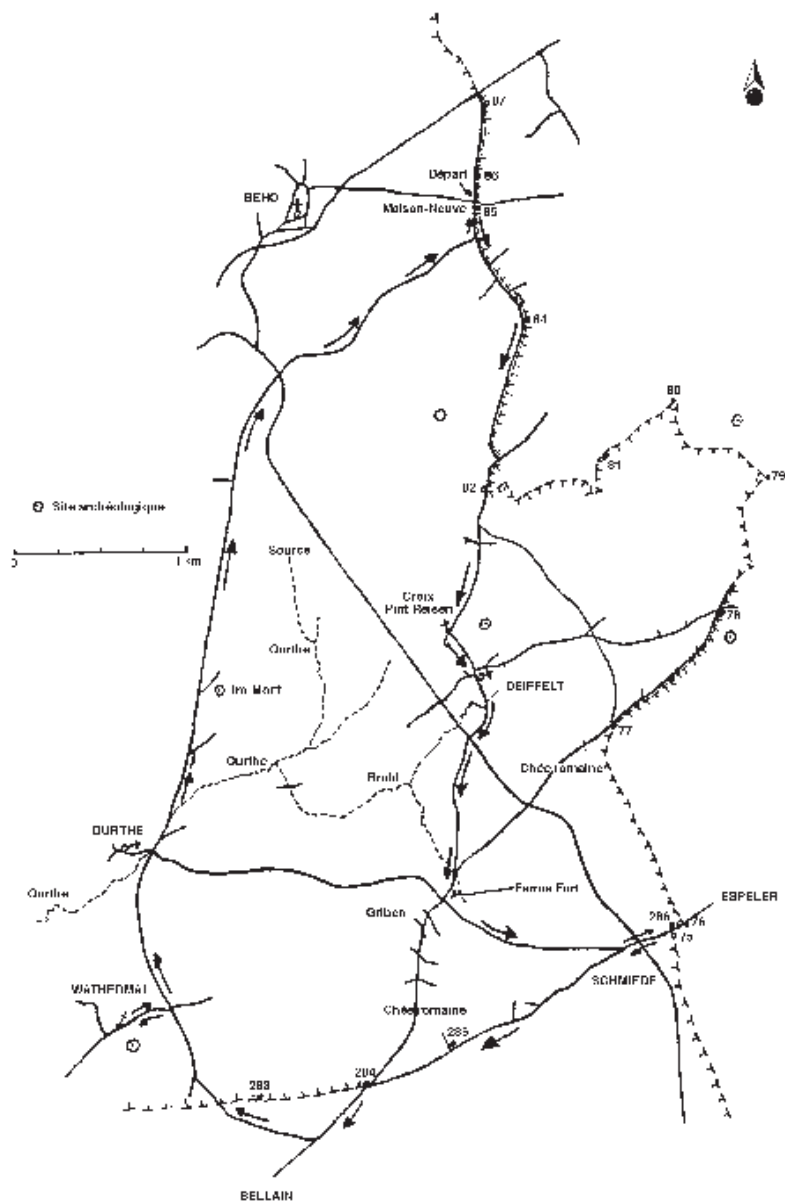
comme propriétaire depuis la fin de la Première Guerre mondiale.

Le chemin qui passe devant la maison est l'ancien chemin-frontière. Quand on tourne le dos à la «maison à la croix» on voit des bâtiments qui servent d'étables. A l'origine il y avait là une bergerie qui, lors de la fixation de la frontière en 1815, a été considérée comme faisant partie du territoire des Pays-Bas.⁴⁰

Il y avait dans le temps une borne B-P à cet endroit, la borne 85. D'après les souvenirs des habitants, cette borne était, depuis la Seconde Guerre mondiale, couchée sur le sol et a probablement été enterrée lors de travaux effectués dans le petit carrefour.

Qui sait si un jour un vent favorable, un peu plus violent que d'habitude ne la fera pas resurgir. La chose n'est pas impossible et nous vous invitons, si vous passez à Maison-Neuve, à souffler un bon coup pour aider le vent dans sa mission.

Deuxième promenade



Maison-Neuve⁴¹

Voir première promenade.

Parcours de Maison-Neuve à Deiffelt

Nous emprunterons l'ancienne «grande-route» de Stavelot Luxembourg encore nommée «chemin des frontières». Ce chemin semble avoir, suivant certains auteurs, une origine beaucoup plus ancienne, romaine voire celtique.

Nous rencontrerons en cours de route les bornes B P 84 et 82 (la borne 83 a disparu).

Borne 84□: sa position ne semble plus tout à fait correcte, la face Est devant être tournée vers la Prusse (P) et l'Ouest vers la Belgique.

Avant d'arriver à la borne 82 le chemin fait un trajet en S assez inexplicable.

Borne 82□: sa position à l'Ouest du chemin est étonnante; certains plans cadastraux consultés indiquent que la borne aurait été déplacée (sans aucune explication).

A partir de la borne 82, le terrain situé à l'Est du chemin n'appartenait pas à la Prusse mais bien au royaume des Pays-Bas (ensuite à la Belgique). Ceci résulte, comme si-

gnalé dans l'historique de Beho, de l'article 7 du traité d'Aix-la-Chapelle du 26 juin 1816. Cette semi-enclave se termine à la borne 75 que nous verrons plus loin au cours de la promenade.

Environ 300 m, passé la borne 82, le chemin des frontières bifurque vers la gauche. Nous abandonnerons son parcours⁴² et continuerons tout droit en direction de Deiffelt. Nous rencontrons un peu avant l'entrée de Deiffelt, à notre droite, une grande croix en schiste ardoisier, la croix Pint-Reisen.

Le village de Deiffelt

Nous vous invitons à flâner quelque peu dans le village, à admirer quelques maisons anciennes, à contempler le cadre formé par l'église entourée de son cimetière⁴³.

D'après G. Schmitz⁴⁴ celle-ci relève de Ourthe et a comme patron Saint Lambert. Elle possède un mobilier très ancien de fabrication artisanale. Une église aurait déjà été citée en 818 en ce lieu.

De Deiffelt à Schmiede via le lieu-dit «Griben» (ferme Furt)

Après avoir traversé l'actuelle route Stavelot-Luxembourg⁴⁵, vous

prenez un tronçon de la route de Bastogne (via Bellain) à Deiffelt.

Suivons cette route jusqu'au moment où elle traverse le ruisseau nommé «Brühl».

Une chemin part en angle aigu vers la gauche et passe devant des chalets; il constitue un tronçon de l'ancienne voie romaine Reims-Cologne (voir explications plus loin).

Poursuivons notre chemin jusqu'au croisement de la route venant d'Ourthe vers Espeler via Schmiede et dirigeons nous vers ce lieu. Après un bon kilomètre nous joindrons la route venant de Bellain (Grand-Duché) à Espeler. Prenons cette route vers l'actuelle route de Stavelot à Luxembourg.

La frontière belgo-grand-ducale de 1843 entre les bornes 283 et 286

Avant de poursuivre nos investigations voici quelques renseignements au sujet de cette frontière dont le tracé a été établi par un protocole datant du 7 août 1843. Ce protocole s'appuie sur le procès-verbal de délimitation de la frontière, signé à Maastricht le 26 mai 1843.

Venant de la borne 283, la frontière se déroule suivant une ligne qui rencontre la route de Bastogne (Belain) à Deiffelt à son croisement avec

la route venant d'Espeler où on a placé la borne en fonte 284.

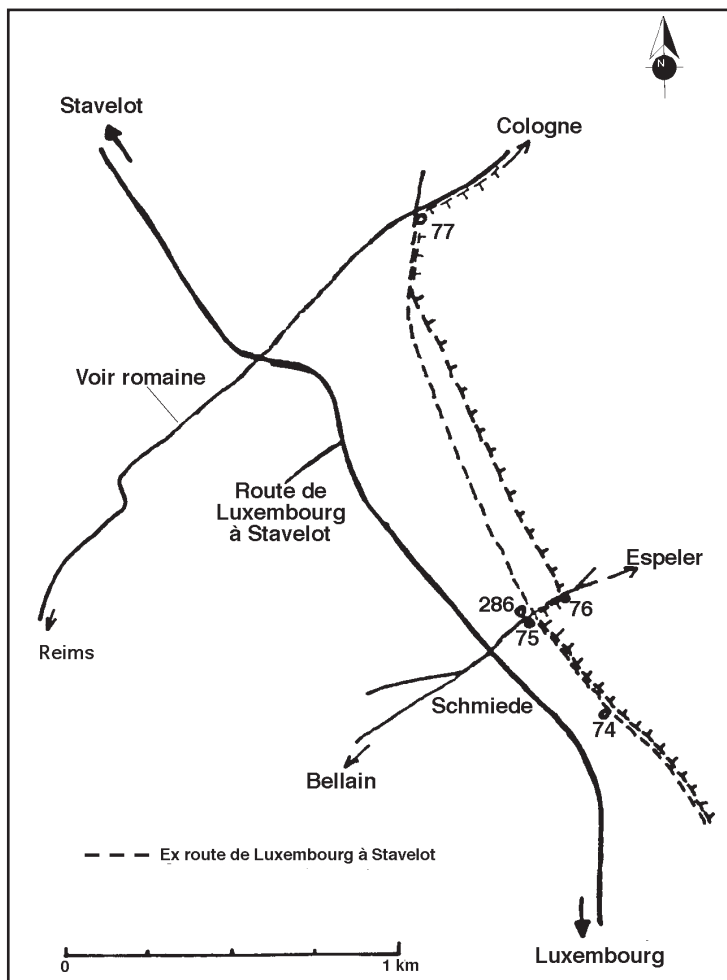
La borne 285 est placée au point de rencontre des communes de Huldange, Ourthe et Deiffelt. Depuis cette borne jusqu'à la Prusse, la frontière suit l'axe du chemin qui relie Bellain à Espeler. Elle croise deux chemins communaux et coupe les deux routes reliant Stavelot à Luxembourg avant d'entrer dans le territoire prussien entre l'essart de Nicolas Werner (B) et celui de Nicolas Felten (P). La borne en fonte 286 est plantée entre ces deux parcelles et celle de Jacques Reuland et consorts (G-D). Quatre bornes en pierre ont été placées à la croisée des chemins et routes traversés☞.

Les bornes 286 et 75

En regard de la borne 286 on trouve la borne 75 de la frontière de 1818 entre la Prusse et le Grand Duché de Luxembourg. Outre son numéro, cette borne porte divers noms gravés☞.

Depuis 1843 jusqu'en 1919 ce point était le point de rencontre de trois pays☐: Belgique, Grand-Duché et Prusse.

A partir de 1843 la frontière entre la Belgique et la Prusse se poursuit de la manière suivante☐: on continue la route vers Espeler jusqu'à l'orée du bois où se trouve la borne 76 (à droite de la route). La frontière suit ensuite la lisière du bois jusqu'à la borne 77 située au croisement de la route de



Le trajet de la borne 286 à la borne 284

Depuis la borne 286 on suivra la route d'Espeler à Bellain en passant devant les bornes en fonte 285 et 284 (et les bornes intermédiaires en pierre).

Voici des renseignements sur ces bornes :

«Il fut convenu d'utiliser à la fois des bornes en fer

Luxembourg à Stavelot et de celle de Bastogne à Thommen⁴⁸. La frontière continue ensuite à suivre les limites communales de Deiffelt pour arriver finalement à la borne 82.

(en relief, elles portent outre le millésime 1843, les armes de la Belgique et celles du Luxembourg) et des bornes de pierre.»

«Les premières furent numérotées de 1 à 286... Creuses, coulées d'un seul jet et pesant chacune 367 kg, ces bornes furent posées dans un dé de maçonnerie enfoui à 1 m sous terre.»

«Les secondes bornes, en pierre de taille d'une hauteur de 1,20 m, jalonèrent à distance régulière l'espace séparant l'une de l'autre les bornes de fer.»

De la borne 284 à Wathermal

A la borne 284 on rentre quelque peu en territoire grand-ducal (pas de route entre les bornes 284, 283 et 282).



Borne 286, en fonte, et borne 75 en pierre.

Le chemin que nous allons emprunter constitue un tronçon de l'ancienne voie romaine Reims-Cologne (voir carte en début de promenade). Cette voie a été explorée sur 60 km (de Bastogne à Bullange) par A. Contet⁵⁰ et le tracé suggéré est le plus probable: venant de

Bellain, la route passe à la borne 284, va vers «Griben», passe devant les chalets, traverse l'actuelle route Stavelot-Luxembourg, puis file vers Thommen.

D'autres trajets ont été suggérés:

- depuis la borne 284, vers Schmiede (c'est-à-dire le trajet borne 284 vers borne 286) puis vers Espeler et Thommen.
- depuis la borne 284, la route file via «Griben» sur Deiffelt pour ensuite rejoindre l'ancienne frontière prussienne. Passé Maison-Neuve elle obli-

«Il semblerait qu'une question de coût (les bornes en fer étaient plus chères que les bornes de pierre; elles étaient coulées spécialement) soit à l'origine de l'emploi conjoint du fer et de la pierre. Si les bornes de fer sont immatriculées, les bornes de pierre ne portent aucune indication.»

que vers Maldange et Saint-Vith ⁵¹.

Le village de Wathermal

Se rendre aux environs de l'église pour admirer le site. La tour de l'église est romane. Elle contient deux cloches datant de 1369. Les murs percés de deux meurtrières atteignent 1,50 m de large. Le reste de l'église date du XVIII^e siècle. Le cimetière entourant l'église possède un «couvercle tumulaire en dos d'âne» d'une tombe du moyen-âge. Ces couvercles ne recouvraient pas la tête de la tombe et sont très rares en Belgique.

Au point de vue ecclésiastique Wathermal dépendait de Bellain jusqu'en 1803. Érigé en paroisse à cette époque on lui annexa Ourthe, Huldange et Deiffelt. Faisant partie du canton de Saint-Vith, département de l'Ourthe, la paroisse relevait du diocèse de Liège.

En 1816 le canton de Saint-Vith devient prussien sauf Wathermal (avec Ourthe et Deiffelt). Mais Wathermal fera partie du doyenné de Saint-Vith, diocèse d'Aix-la-Chapelle !

Cette situation, pour le moins curieuse durera jusqu'en juillet 1821 date à laquelle la paroisse a été rattachée au diocèse de Namur.

L'église de Wathermal est actuellement en triste état mais des projets existent pour sa restauration⁵². Espé-

rons que ce monument et ce site classés seront bientôt mis en valeur comme ils le méritent et retrouveront tout leur lustre d'antan.

Le village d'Ourthe

Ourthe possède une église datant de 1969 qui a remplacé celle qui fut détruite pendant la bataille de l'Ardenne. Elle contient un ancien tabernacle sculpté daté de 1656.

Près de l'église se trouve «l'arbre du centenaire», chêne planté en 1930 pour fêter le 100^e anniversaire de l'indépendance belge. Bien que Ourthe ait été annexé par le III^e Reich durant la guerre 1940-45, cet arbre n'a pas été supprimé.

Quand vous suivrez le chemin qui retourne à Beho, sachez que l'Ourthe orientale prend sa source dans la région située à l'Est du chemin. La tradition rapporte qu'au lieu-dit «Im Morth» a existé un village, détruit par la peste de 1636 et qu'on y aurait découvert quelques vestiges de murailles⁵³.

Pour terminer ... une suggestion

Le numéro d'octobre 1992 de la revue «Glain et Salm, Haute Ardenne» reprend pour les communes de Gouvy, Lierneux et Vielsalm la liste des sites et monuments classés.

Nous citons :

«Notons que la commune de Gouvy se taille la part du lion avec 19 «monuments» classés, tandis que Lierneux n'en possède que 7 et Vielsalm 8, dont deux à Vielsalm-centre et un à Burtonville, soit trois pour le territoire de la commune d'avant les fusions. Ce n'est vraiment pas beaucoup et bien moins que l'ancienne commune de Bovigny en tout cas.»

A côté de cette richesse, quelle pauvreté dans la documentation sur Gouvy. Notre groupe a vraiment peiné pour trouver quelques renseignements sur la commune. Bien sûr, la documentation existe, mais elle est éparpillée, se trouve aussi bien dans les journaux toutes boîtes que dans des revues prestigieuses. De plus, nous n'avons pas l'impression que les sources sont toujours fiables.

Ne serait-il pas possible, à l'instar de ce que possède la région de Vielsalm avec l'ouvrage remarquable de Gaston Remacle, «Vielsalm et ses environs», que la commune de Gouvy prenne l'initiative de publier un volume de référence sur Gouvy ?

Idée ambitieuse mais qui permettrait sans doute, tant aux habitants de la commune qu'aux «étrangers» de se rendre compte que la commune de Gouvy, c'est après tout, autre chose qu'une gare-frontière.

Notes

- 1 L'auteur de ces lignes est second résident dans la commune.
- 2 Ces renseignements, et bien d'autres, sont disponibles dans la brochure «La Vie Communale», publiée tous les trimestres par la Commune de Gouvy. Le bulletin de décembre 1991 a publié pour la première fois le rapport annuel 1991 de la commune. Outre une présentation remarquable, ce bulletin constitue une mine de renseignements sur la commune. Il est distribué par voie postale dans toutes les maisons de l'entité.
- 3 Pour s'en faire une idée, il suffit d'aller à la Maison communale. L'accueil que vous recevrez est sans pareil; que ce soit pour un renseignement, une démarche administrative, ou pour n'importe quel autre motif, vous serez reçu avec amabilité et compétence. Vous aurez l'impression d'être le bienvenu et non l'importun, comme cela arrive hélas, encore trop souvent dans de nombreux services publics.
- 4 Renseignements tirés du Mémorial administratif du Grand Duché de Luxembourg, année 1823 :
 - Arrêté du 12 juin 1822 n° 29 : «Adoption du règlement sur l'administration des communes rurales du Grand-Duché de Luxembourg»;
 - «Circonscription des quartiers du Grand-Duché de Luxembourg et des communes composant chaque quartier», pp. 155 et s.;
- 5 - Loi du 2 janvier 1823 qui rend officielles les circonscriptions créées, pp. 187 et 188.
- 5 Jules Herbillon, les noms de communes de Wallonie, Collection Histoire, série in-8°, n° 70, 1986, Crédit Communal de Belgique, Bruxelles.
- 6 Voir Communes de Belgique, référence complète en fin de chapitre.
- 7 En réalité la situation a été bien plus complexe entre 1795 et 1814. En voici quelques éléments :
 - Le 17 août 1795, l'Arrêté du Comité de salut public crée les départements réunis. Le département des Forêts comporte le village d'Ourthe (avec probablement Wathermal) dans le district de Steinbach. Le département de l'Ourthe comprend dans le district de Reuland le village de Deiffelt tandis que Beho et Commanster font partie du district de Vielsalm (district sera remplacé plus tard par arrondissement).
 - La «nouvelle carte du département de l'Ourthe (...) par Ph. Maillart et Soeur, an 12 de la République» (1803-1804), place les 5 villages dans le département des Forêts.
 - Dans la «Carte du département des Forêts, par P.G. Chanlaire (revue en 1818). Extrait de «l'Atlas National de France» les 5 villages sont dans le département de l'Ourthe ! Nous pensons n'avoir pas trahi la vérité, mais une étude plus poussée ne serait pas inutile.
- 8 Le traité ne fait pas de distinction entre les Pays-Bas et le Grand-Du-

- ché de Luxembourg. Les textes entre guillemets sont repris du traité et respectent son orthographe.
- 9 Cette route, dont des portions importantes existent encore à l'heure actuelle, suit la ligne de partage des eaux entre les bassins de la Meuse et du Rhin. Fort utilisée sous l'ancien régime elle perdit déjà de son importance sous le régime français. Elle est bien indiquée sur la carte de Tranchot-von Müffling datant des années 1803-1820. Actuellement le trajet pour Stavelot passe par Vielsalm et Trois-Ponts.
 - 10 Ce sont ces zones, entourant les maisons situées du côté de la Prusse, que nous nommerons «semi-enclaves» dans le texte de la première promenade.
 - 11 Chose curieuse, cet arrêté n'a pas été trouvé dans le Journal officiel du royaume des Pays-Bas. Le Mémorial administratif du Grand-Duché de Luxembourg contient les arrêtés du 13 août 1818 et du 19 janvier 1819 concernant la délimitation de Grand-Duché et des circonscriptions. Malheureusement, les pages correspondantes manquent dans l'exemplaire consulté à la commune de Gouvy.
 - 12 P. Ruppert, Le Grand-Duché dans ses relations internationales. - Recueil des Traités, Conventions et Arrangements internationaux et Dispositions législatives diverses concernant les Étrangers, Archives de l'Etat, Luxembourg.
 - 13 Ou le 89 si on exclut Commanster.
 - 14 Cette situation se rencontre en deux autres points de la frontière entre le Grand-Duché et la Belgique (province de Luxembourg) : entre Nothomb et Tintange et dans la région d'Arlon. Dans ce dernier cas les raisons sont légèrement différentes.
 - 15 Elles marquent cependant encore la limite territoriale des provinces de Liège et de Luxembourg (et ce jusqu'à la borne 105) et des communes limitrophes.
 - 16 A.W., Les Concessions de Beho, supplément au journal l'Avenir du Luxembourg, n° 232, 5 octobre 1990.
 - 17 Le prince Karadja était diplomate en poste à Bruxelles. La famille Warlant fabriquait les cigarettes «Boule nationale».
 - 18 Le prince et son fils sont enterrés dans la chapelle. Notre petit apport sera de signaler que le cadastre n'est pas au courant du décès et que le prince est toujours...propriétaire de la chapelle !
 - 19 Les bâtiments sont en très mauvais état, le temps, les voleurs et les vandales ayant fait leurs ravages. L'accès du domaine est strictement interdit par les propriétaires actuels et on peut les comprendre.
 - 20 L'auteur de l'article écrit : «Bref, les Concessions, c'est une partie importante du patrimoine de Gouvy».
 - 21 On peut évidemment partir de n'importe quel point du circuit pour réaliser la balade. Notre texte relatif à

- la promenade A prend Beho comme point de départ.
- 22 Même remarque que dans la note ci-dessus. Notre texte fait partir la promenade B de Maison-Neuve.
 - 23 Nous avons conservé les points de départ proposés par le Syndicat d'initiative de Gouvy . Pour suivre notre texte «dans l'ordre», la promenade 13 pourrait partir de Schmiede (bornes 75 et 286) et la promenade 14 de Maison-Neuve.
 - 24 11 km d'après les indications de la carte du Syndicat d'initiative.
 - 25 13 km pour le Syndicat d'initiative de Gouvy.
 - 26 De telles flèches inclinées se rencontrent également à l'église d'Aldringen et à celle de Wathermal. Ceci aurait été réalisé pour que l'ensemble résiste mieux aux tempêtes qui viennent le plus souvent du Sud-Ouest.
 - 27 Pour plus de détails sur l'église de Beho, se référer à la brochure disponible à l'entrée de l'Église.
 - 28 La famille Schmitz est propriétaire du moulin depuis 1907.
 - 29 Ces renseignements et ceux qui suivent proviennent de la consultation des archives du cadastre; citons un tableau cadastral de classification des propriétés foncières de Beho en date du 12 octobre 1843 et des plans datant de 1845.
 - 30 Ce point mériterait un examen plus approfondi.
 - 31 Sources :
- Vennbahn, Hier et aujourd'hui, brochure émise à l'occasion de la remise en service touristique d'un tronçon de la Vennbahn, 1991, Centre Nature, Botrange.
 - R. Marganne, Le chemin de fer dans le canton de Saint-Vith, dans Transfer n°3, 1983, Liège.
- Monsieur Léon REGGERS de Langlire a mis sa documentation à notre disposition et nous a expliqué pas mal de points obscurs. Qu'il veuille trouver ici nos remerciements.
- 32 Voir dans la partie historique sur Beho le traité d'Aix-la-Chapelle du 26 juin 1816 et la note 10.
 - 33 Ce mot, absent des dictionnaires, désigne un terrain inculte, une lande parsemée de bruyères, de genêts, d'arbres de «tout venant» où on faisait paître du bétail. Les renseignements qui suivent viennent de recherches effectuées au cadastre.
 - 34 La loi du 25 mars 1847 sur la vente des biens communaux avait pour but de mettre en valeur les terrains incultes.
 - 35 Le plan cadastral établi à cette occasion effectue également une rectification du chemin de Luxembourg à Stavelot. Celui-ci avait 7 à 10 m de large mais atteignait, avant rectification, une vingtaine de mètres de large aux environs de la borne 89. On lui rendit partout une largeur de 7-8 m.
 - 36 De telles anomalies, curieuses à première vue, s'expliquent par le fait qu'un chemin public est imprescrip-

tible. La procédure de cession d'un chemin public à un particulier est très longue et fort coûteuse. Elle nécessite une délibération du conseil communal et toute une filière administrative.

- 37 La borne est cassée et a été englobée dans le revêtement de la route. Seul le dessus est visible.

Pour ceux que la chose intéresse, la parcelle plantée d'épicéas se trouve sur le plan cadastral de Gouvy 2^e division, section B, et porte le numéro 6x4; elle a une contenance de 3a 20ca. La prairie se trouve sur la commune de Burg Reuland, 2^e division, section A, numéro cadastral 430 et de superficie 1 ha 67a 59ca. Détail curieux, quelque part dans cette prairie est enclavée un terrain de 2 ca (numéro cadastral 431), domaine de l'Etat, bien réservé à l'institut géographique national ! La carte de 1925 indiquait en cet endroit la présence d'un signal géodésique. Actuellement plus rien n'est visible sur le terrain mais il se pourrait qu'il existe des témoins souterrains.

- 38 Songeons par exemple aux ateliers de tailleurs de schiste de Recht qui ont été créés par des artisans venus du Tyrol. De nombreux noms de famille dans la région rappellent également cette implantation tyrolienne.

- 39 A l'initiative des propriétaires actuels qui, lassés des lenteurs administratives de la commission royale des monuments et de sites, ont préféré faire réparer la croix à leurs

frais avant qu'il ne soit trop tard.

- 40 Cette situation a un prolongement actuel car les étables sont sur la commune de Gouvy et dans la province de Luxembourg et constituent une «semi-enclave» dans la commune d'Aldringen, province de Liège. Le petit triangle jardiné devant la maison, propriété des Noll et entretenu par eux, «pour faire plus propre», se trouve sur Aldringen. Signalons qu'à Maison-Neuve on pratique le «tourisme à la ferme».

- 41 Certaines indications données ci-après ont été glanées dans les ouvrages suivants :

- Amy SIMONET et Jean-Marie CAPRASSE, Le canton de Vielsalm, co-édition «Val du Glain, Terre de Salm» a.s.b.l. - le CRIL, 1976, Vielsalm Ambly.

- Hélène REMY, Gouvy, Commune d'Ardenne, Étude archéologique, Imprimerie J. Duculot, Gembloux, 1982. Extrait de Parcs nationaux, Bulletin de l'a.s.b.l. Ardenne et Gaume, volume XXXVI, 1981, Fascicules 3 (pp.110-121) et 4 (pp.170-184)

- Le Syndicat d'initiative des «Sources de l'Ourthe Orientale» (syndicat de Gouvy) a publié un feuillet sur quelques villages. Ceux parcourus dans cette promenade y sont brièvement décrits.

- 42 Nous aurions préféré pouvoir continuer le long du chemin des frontières mais ce dernier n'existe plus sur une partie du parcours et est en

- mauvais état sur les parties restantes.
- 43 En octobre 1992 l'église n'est pas au mieux de sa forme mais la commune de Gouvy va entamer des travaux de restauration.
- 44 Article paru dans le journal «les Échos de Stavelot», date inconnue.
- 45 Un peu plus haut sur la grand route vous apercevrez à main droite le petit bâtiment de l'ex-douane.
- 46 La description faite ici ne suit pas le texte originel mais en conserve l'esprit. La raison en est que nous n'avons pas trouvé le texte du procès-verbal de la commission de délimitation (en français) mais une traduction allemande. Voir Karl GOMMES, Von Dreiländereck zu Dreiländereck, Zwischen Venn und Schneifel, St-Vith, 1985, pp.162 et 163.
- 47 Nous avons essayé de comparer ces noms (peu lisibles) avec ceux des propriétaires successifs des parcelles frontalières belges et n'avons trouvé aucune correspondance. S'agirait-il simplement de graffiti ?
- 48 Ces deux bornes ont hélas disparu. Le tracé de la frontière est en accord avec l'article 7 du traité d'Aix-la-Chapelle qui signifie que l'ensemble du territoire de Deiffelt appartient au roi des Pays-Bas (puis à la Belgique). Certaines cartes placent la borne 76 plus au nord-est.
- 49 Supplément au journal «l'Avenir du Luxembourg», n°94 du 21 avril 1989.
- 50 A. CONTET, La voie romaine Reims-Cologne, revue Segnia du cercle d'histoire et d'archéologie d'Houffalize, IV, 4, 1979.
- 51 voir Carl KAMP, Les hautes Fagnes, Imprimerie H. Doepgen, Saint-Vith, 1971, p.46 et voie du cuivre.
- Nous pensons pour notre part que, tout au moins depuis le moyen-âge, il y avait dans la région divers chemins permettant de joindre Cologne à Saint-Hubert, lieu de pèlerinage fort fréquenté (de nombreuses chapelles dédiées à Saint-Hubert existent sur le trajet).
- 52 Il ne faut pas oublier que la commune de Gouvy possède 12 églises, 2 chapelles, 3 chapelles-reposoirs et 5 presbytères à entretenir et que tout ne sait pas se faire à la fois. Un projet de travaux de restauration a été voté à l'unanimité lors de la séance du conseil communal du 17 mars 1992.
- 53 voir note 41.

Table des matières

En suivant les bornes...	1
En guise d'introduction	4
Présentation de la commune de Gouvy	5
Quelques points d'histoire sur l'ancienne commune de Beho	7
Bibliographie générale	12
Remarque	13
Généralités sur les promenades	14
Première promenade	16
Le village de Beho	16
Le moulin de Beho	18
L'ancienne gare de Beho et la ligne de chemin de fer de Saint-Vith à Gouvy	18
La borne 88 et ses environs	21
La borne 89 et ses environs	23
Trajet de la borne 89 à la borne 87	24
Environs des bornes 87 et 86	24
Maison-Neuve	25
Deuxième promenade	26
Parcours de Maison-Neuve à Deiffelt	27
Le village de Deiffelt	27
De Deiffelt à Schmiede via le lieu-dit «Griben» (ferme Furt)	27
La frontière belgo-grand-ducale de 1843 entre les bornes 283 et 286	28
Les bornes 286 et 75	28
Le trajet de la borne 286 à la borne 284	29
De la borne 284 à Wathermal	30
Le village de Wathermal	31
Le village d'Ourthe	31
Pour terminer ... une suggestion	32
Notes	33



Edité par le Média Club Gouvy, a.s.b.l. ©
rue du Bechaît, 3 - B. 6670 Gouvy (080) 51.79.20
Gouvy, décembre 1994.